

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 18 mars 2021

**DÉLIBÉRATION n°CFVU/2021-10**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 18 mars 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 10 mars 2021.

**Point de l'ordre du jour :**

- 2. Pédagogie
- 2.3.1 UFR Médecine : Adaptation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour les examens du second semestre de la Capacité d'Orthophoniste

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1 ;

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu les statuts de l'université de Tours ;

**Exposé de la décision :**

L'article 3 de l'ordonnance du 24 décembre 2020 permettant une adaptation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences, la commission a été invitée à examiner et à délibérer sur les adaptations des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour les examens du second semestre pour la Capacité d'Orthophoniste.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des adaptations des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour les examens du second semestre.

Le détail des modifications est fourni en pièce jointe.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 36 Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 25 Abstention : 0
Votes exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

Fait à Tours, le 8 avril 2021,

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti



Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	10 MAI 2021
	Transmise au recteur le :	10 MAI 2021

**M3C Orthophonie – Année Universitaire 2020 2021**  
**Modifications – Crise COVID**

Suite aux mesures de distanciation sociale, imposant depuis novembre 2020 la réalisation de l'ensemble des cours en distanciel, le CFUO souhaite apporter les modifications suivantes aux M3C votées en début d'année :

**Détail des modifications**

Semestre d'études	UE concernée	M3C initiales	Modification à apporter
Semestre 2	UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage	CC /25 ET / 55 (durée 5h30)	Annulation du CC ET / 80 ET proposé en 2 temps (3h et 2h30)

La réalisation des CC ne peut être effectuée en distanciel pour des raisons techniques (réalisation dans un temps limité de représentations graphiques manuscrites). Un contrôle blanc sera proposé aux étudiants au cours du semestre afin de les préparer à l'examen terminal.